

Montréal le 10 mai 1875

E

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.

Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

*Approbation de la fondation d'une communauté de Religieuses Carmélites à Montréal.*

Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

A Nos Très-Chères Filles, les Religieuses Carmélites, députées pour fonder à Montréal un monastère du Carmel, au clergé séculier et régulier et aux fidèles qui s'intéressent à cette fondation, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Tout ce que Dieu veut faire, il le fait quand il lui plaît, comme il lui plaît et en la manière qu'il lui plaît; et comme vous en êtes intimement convaincus, N. T. C. F., il n'y a personne dans le ciel et sur la terre qui puisse résister à sa divine volonté et l'empêcher d'opérer les œuvres qu'il a résolu de faire, pour sa plus grande gloire et le plus grand bien de ses élus.

Ce qu'il veut pardessus tout, ce Dieu tout puissant et infiniment bon, c'est de ménager, par des moyens dont lui seul connaît le secret, à toutes ses créatures qui, dans cette vallée de larmes, gémissent sous le poids des plus accablantes misères, des secours souverainement efficaces, pour bien sup-